RÉCÉPISSÉ DE PESÉE

Le Bureau ne garde que le poids.

1. PESÉE

N° de pesée PES- le

Lieu (guichet, ou antenne n°)

2. MASSE CONSTATÉE

	g

3. ~~OBJET~~

Ne pas décrire. Le Bureau ne garde que le poids.

4. MENTIONS

L'objet a été présenté au Bureau, pesé, puis rendu à la personne qui l'a présenté. Ce qui a été dit à son sujet a été entendu et n'a pas été enregistré. Seuls le numéro, la date, le lieu et la masse sont inscrits au registre des pesées, consultable en ligne.

Pesée effectuée par

Le présent récépissé ne mentionne ni le nom de la personne ni la nature de l'objet.

CACHET DU BUREAU

Le Bureau des Protocoles peut être saisi lorsqu'il y a lieu.

Guichet : bureau.neovalen.systems/guichet

RÉCÉPISSÉ DE PESÉE

Le Bureau ne garde que le poids.

1. PESÉE

N° de pesée PES- le

Lieu (guichet, ou antenne n°)

2. MASSE CONSTATÉE

	g

3. ~~OBJET~~

Ne pas décrire. Le Bureau ne garde que le poids.

4. REGISTRE

Inscrite au registre des pesées le

Masse totale au registre après inscription (g)

Le numéro, la date et la masse sont reportés au papier carbone depuis le récépissé remis à la personne. Ni son nom, ni l'objet, ni ce qui a été dit ne sont conservés.

CACHET DU BUREAU

Le Bureau des Protocoles peut être saisi lorsqu'il y a lieu.

Guichet : bureau.neovalen.systems/guichet